



Compte rendu de la réunion du Conseil de l'ED 3LA

Mercredi 26 juin 2019, 15h

MILC, 35, rue Raulin, salle 308

Présent·es : Sarah AL-MATARY (Lyon 2, IHRIM, représente Olivier Bara) ; Pierluigi BASSO (Lyon 2, ICAR) ; Éric BORDAS (directeur adjoint ED 3LA, ENS Lyon, IHRIM) ; Olivier FERRET (directeur ED 3LA) ; Natalia GAMALOVA (Lyon 3, CEL, représente Denis Jamet) ; Frédéric HERRMANN (Lyon 2, Triangle) ; Bertrand JACQUET (secrétariat ED 3LA, Lyon 2) ; Maxime JEBAR (doctorant, Lyon 2, IHRIM) ; Emmanuel MARIGNO (UJM, CELEC, représente Évelyne Lloze) ; Danièle MEAUX (UJM, CIREC) ; Claire PEREZ (doctorante, Lyon 3, HiSoMA) ; Alain POIRIER (CNSMD) ; Cécile POIX (doctorante, Lyon 2, CRTT) ; Véronique PRUD'HOMME (BFE, Lyon 2, invitée pour traiter le point 5) ; Vincent RENNER (Lyon 2, CRTT) ; Françoise ROSE (Lyon 2, DDL) ; Léa RUMIZ (Villa Gillet) ; Julie SERMON (Lyon 2, Passages XX-XXI) ; Pascale TOLLANCE (directrice adjointe ED 3LA, Lyon 2, LCE) ; Élisabeth VAUTHIER (directrice adjointe, Lyon 3, IETT) ; Mathilde WALTON (Villa Gillet).

Représenté·es : Jean-Luc BAYARD (ENSASE ; procuration à Danièle Méaux) ; Éric DAYRE (ENS Lyon, CERCC ; procuration à Éric Bordas) ;

Excusé·es : Olivier BARA (Lyon 2, IHRIM, représenté par Sarah Al-Matary) ; Halima BENCHIKH-LEHOCINE (doctorante, ENS Lyon, HiSoMA) ; Claude Gautier (ENS Lyon, Triangle, représenté par Frédéric Herrmann) ; Denis JAMET (Lyon 3, CEL, représenté par Natalia Gamalova) ; Évelyne LLOZE (directrice adjointe ED 3LA, UJM, CELEC, représentée par Emmanuel Marigno) ; Jalad Berthelot OBALI (doctorant, UJM).

1. Point sur la mise en œuvre des comités de suivi

Les modes d'*organisation* et de *déroulement* des comités sont désormais bien rodés :

- à quelques exceptions près, la composition des comités a été présentée soit devant le Conseil (réunion du 20 mai 2019), soit, par la suite, à la direction de l'ED. Le directeur de l'ED demande aux unités qui n'ont pas encore transmis la composition de leur(s) comité(s) ainsi que la liste des doctorant·es relevant de ce(s) comité(s) de s'acquitter de cette formalité avant la trêve estivale ;
- la plupart des comités se sont réunis ;
- les rapports ont été transmis
 - aux doctorant·es, afin qu'elles et ils puissent les déposer sur SIGED parmi les pièces exigées pour leur demande de réinscription à la rentrée prochaine ;
 - à la direction de l'ED, *via* un lien sur la plateforme BUL, pour double archivage.

NB : La demande de transmission en amont de la composition des comités et de la liste des doctorant·es qui en relèvent permet à la direction de l'ED de s'assurer, *avant* la rentrée universitaire prochaine, qu'aucun·e doctorant·e n'a été oublié·e et/ou qu'il ne manque aucun rapport.

Plusieurs *cas problématiques*, éventuellement assortis d'*avis réservés*, ont été signalés à la direction de l'ED, conformément à la procédure prévue.

- Les problèmes identifiés concernent l'avancement très insuffisant du travail doctoral au cours de l'année écoulée, en particulier pour des thèses entamées il y a plusieurs années, désormais en régime dérogatoire.
- Dans tous les cas, un dispositif de médiation a déjà été élaboré par le directeur de l'ED et son adjoint·e pour l'établissement concerné. Les résultats de ces différentes médiations seront présentés lors de la prochaine réunion du Conseil, à l'automne prochain.

De leur côté, les représentant·es des doctorant·es n'ont pas eu vent de difficultés ou problèmes particuliers à signaler.

Certaines unités observent que l'organisation des rendez-vous a été rendue compliquée par le fait qu'elles ne disposent pas toujours de l'adresse électronique effectivement consultée par les doctorant·es. Afin que les échanges entre les doctorant·es et les président·es des comités soient facilités, il est recommandé aux doctorant·es d'utiliser en priorité leur messagerie professionnelle ou de faire le nécessaire pour que son contenu soit transféré sur leur messagerie personnelle au cas où elles et ils ne consulteraient régulièrement que cette dernière.

2. Point sur l'organisation du concours de recrutement des contrats doctoraux

Comme chaque année, 3LA a pu bénéficier de contrats doctoraux de deux types : les contrats spécifiques normaliens ; les contrats attribués par les établissements sur leur contingent propre.

À l'issue de la réunion du 23 mai dernier et des arbitrages de l'établissement concernant la double localisation exigée par l'ENS Lyon pour les candidatures prévoyant un encadrement à Paris ou sur le site de Lyon – Saint-Étienne, 3LA accueillera à la rentrée prochaine 10 doctorant·es bénéficiant de **contrats spécifiques normaliens**, ainsi répartis :

	Lettres			Langues				Linguistique		Arts
sections CNU	08	09	10	11	12	14	15	07	08	18
ENS Lyon (6)		2			2	1				1
Lyon 2 (2)										2
Lyon 3 (2)		2								
UJM										
Total	4			3						3

	Lettres			Langues				Linguistique		Arts
sections CNU	08	09	10	11	12	14	15	07	08	18
IHRIM (6)		4			1					1
Passages XX-XXI (2)										2
ICAR (1)					1					
CIHAM (1)						1				
Total	4			3						3

L'ED va par ailleurs pouvoir attribuer **10 contrats sur contingent des établissements** à l'issue de la procédure habituelle.

Établissement	Lyon 2	Lyon 3	UJM	ENS Lyon
Nombre de contrats	6	2	1	1

La composition du jury a été validée par la direction de l'ED (voir, ci-dessous, **Annexe 1**) avant le début de cette procédure, qui comporte deux étapes : passée la date limite de dépôt des candidatures (lundi 17 juin à 16h), après vérification, par le secrétariat, de la conformité administrative des dossiers, et le dépôt de leur version numérique sur la plateforme BUL,

- des réunions ont été organisées dans les établissements, entre le 18 et le 25 juin, afin de procéder à l'examen de ces dossiers et de proposer une liste réduite de candidat-es à auditionner ; la liste définitive des candidatures retenues pour l'audition a été arrêtée au cours d'une réunion commune aux quatre établissements, le mardi 25 juin à partir de 15h ;
- les auditions se dérouleront, en présence de deux représentant-es élu-es des doctorant-es en position d'observation, les 9 et 10 juillet prochains, dans les locaux de Lyon 2 (salle BR35, accès par le 18, quai Claude-Bernard, 69007 Lyon) : les résultats des admissions seront publiés, à l'issue des délibérations, au cours de la journée du 10 juillet.

Dans l'état actuel du concours, les dossiers se répartissent ainsi (*candidature retenue / candidature déposée*) :

sections CNU	Lettres			Langues				Linguistique		Arts
	08	09	10	11	12	14	15	07	08	18
Lyon 2 (12/16 ¹)		4/5		2/3		0/1		2/3		2/3
Lyon 3 (4/10)	1/2	1/2	0/1	1/1	0/1		1/3			
UJM (3/5)		0/1	1/1			0/1				2/2
ENS Lyon (2/2)				1/1						1/1
Total (19/32)	7/12			5/11				2/3		5/6

Section CNU	Lettres			Langues				Linguistique		Arts
	08	09	10	11	12	14	15	07	08	18
CEL (1/2)				1/1	0/1					
CELEC (1/2)			1/1			0/1				
CERCC (0/1)			0/1							
CIEREC (2/2)										2/2
CIHAM (1/1)		1/1								
CRTT (1/1)				1/1						
DDL (2/2)								2/2		
HiSoMA (1/2)	1/2									
ICAR (0/1)								0/1		

¹ Un dossier, présenté par erreur dans l'établissement Lyon 2, a été réaffecté aux candidatures déposées à l'ENS Lyon.

IETT (1/3)							1/3			
IHRIM (6/10)		4/7		1/1						1/2
LCE (1/2)				1/1		0/1				
Passages XX-XXI (2/2)										2/2
Triangle (0/1)				0/1						
Total (19/32)		7/12		5/11				2/3		5/6

NB : Plusieurs erreurs d'envois ont été constatées cette année :

- deux dossiers sont parvenus au format papier dans les secrétariats sans avoir été envoyés au format numérique à l'adresse générique de l'ED ; le secrétariat a dû scanner les dossiers afin qu'ils soient consultables à distance par les membres du jury ;
- plusieurs envois postaux n'ont pas été adressés au bon secrétariat.

Le directeur de l'ED propose que, la dématérialisation se généralisant dans les procédures administratives, un *unique envoi au format numérique* soit désormais exigé à partir de la prochaine campagne, en 2020. Les membres du Conseil, dans leur majorité, approuvent cette proposition.

Cette nouvelle disposition entraîne plusieurs conséquences :

- l'envoi par courriel aux secrétariats des différents établissements du lien et du mot de passe vers l'espace de stockage virtuel des dossiers sur BUL ;
- l'envoi par les candidat-es, en plus de leur dossier de candidature, de leur mémoire de M2 au format pdf dans le même message.

Deux recommandations supplémentaires seront explicitement adressées aux candidat-es : veiller de manière scrupuleuse à

- n'envoyer qu'un *seul et unique* document pdf fusionné contenant les différents éléments de leur dossier de candidature ; seul le mémoire peut être transmis dans un fichier séparé. Au cas où certain-es candidat-es rencontreraient des difficultés pour mener à bien cette opération technique élémentaire, le secrétaire de l'ED, B. Jacquet, se dit prêt à leur prodiguer les conseils nécessaires si elles et ils prennent contact avec lui *au plus tard* quelques jours avant la date limite de dépôt des candidatures ;
- vérifier que leurs fichiers ne sont pas corrompus.

Ces éléments seront spécifiés dans la notice d'information qui accompagne chaque année le formulaire de dossier de candidature mis à jour.

Les membres du jury demandent également que, en plus de l'attestation du diplôme d'accès en Doctorat, le relevé des notes obtenues soit également fourni ou, si les candidat-es ne l'ont pas encore reçu au moment du dépôt de leur dossier, une attestation de soutenance du mémoire de Master indiquant la note obtenue à cette soutenance. Ce document figurera dorénavant dans la liste des pièces exigées pour que le dossier soit complet.

3. Compte rendu de la réunion de la Commission des formations ; définition de la liste des formations proposées pour l'année universitaire 2019-2020

Le directeur de l'ED effectue le compte rendu de la réunion de la Commission des formations qui a eu lieu le même jour, de 13h à 15h, avant la réunion du Conseil.

Bilan de l'enquête sur les formations

Les réponses aux consultations effectuées par les représentant·es des doctorant·es ayant été jugées insuffisantes l'an dernier, un nouveau dispositif d'enquête a été inauguré cette année : cette enquête, fondée sur un questionnaire rapide à remplir (voir, ci-dessous, **Annexe 2**), a été adressé par la doctorante bénéficiant de vacances administratives pour l'organisation des formations, Lauralie Chatelet, aux doctorant·es inscrit·es dans chacun des modules ouverts en 2018-2019.

Le taux des réponses reçues s'avère cependant relativement décevant : malgré des situations variables en fonction des modules, il n'atteint en moyenne que 49,65 % des personnes inscrites et 57,86 % de celles qui ont effectivement validé le module de formation concerné.

Il faut sans doute invoquer la nouveauté du dispositif, qui n'est pas encore entré dans les habitudes : un point devra être fait sur cette question dans le courriel circulaire d'annonce, à la rentrée prochaine, de l'ouverture de la campagne des inscriptions ; l'importance de cette enquête pour l'évaluation des formations sera également soulignée lors de la prochaine rentrée solennelle de l'ED.

Une solution pour obtenir un meilleur taux de réponses serait de conditionner la validation de la formation à l'envoi d'une réponse à l'enquête sur le modèle de ce qui se pratique à l'UdL pour la validation des formations transversales. O. Ferret, qui avait initialement envisagé cette possibilité, dit y avoir renoncé cette année en attendant les résultats de la première enquête. Il propose qu'il en soit encore de même l'année prochaine en espérant qu'avec une meilleure information les doctorant·es se sentent mieux impliqué·es dans le processus d'évaluation. Le Conseil approuve cette proposition.

Les discussions qui ont eu lieu au sein de la Commission des formations ont permis d'adopter les actions suivantes :

- joindre le formulaire d'enquête dès l'envoi de la convocation aux formations ;
- inviter les enseignant·es à rappeler l'importance de l'enquête lors de la dernière séance de chaque formation.

L'un des membres du Conseil suggère que soit élaboré un formulaire d'enquête en ligne qui pourrait être rempli par les doctorant·es lors de la dernière séance de chaque module. O. Ferret se renseignera sur la manière de procéder et présentera, lors de la réunion du Conseil qui se déroulera à l'automne 2019, le dispositif retenu pour l'année prochaine.

Résultats de l'enquête

Compte tenu du nombre des réponses – en tout état de cause plus représentatives que les quelques retours effectués ponctuellement jusque-là auprès des représentant·es des doctorant·es –, qu'il faut prendre en compte pour apprécier les résultats de l'enquête, la Commission a pu conclure à une satisfaction très large des doctorant·es qui se sont exprimé·es. Seuls quelques aménagements sont à prévoir dans certains modules :

- informer plus précisément les doctorant·es qui envisagent de le suivre sur le degré de difficulté du module TTT (Traitement de texte pour la thèse) en fonction de leurs acquis individuels préalables. La Commission préconise que l'un des trois groupes ouverts propose un niveau plus avancé sur les questions abordées mais les membres du Conseil estiment que, sur ces questions, les capacités d'autoévaluation des doctorant·es sont trop incertaines et qu'il n'est pas envisageable de procéder, en

amont, à un test de niveau : on s'en tiendra donc à un contenu de formation identique dans les trois groupes ;

- augmenter le volume horaire du module Biblio (Bibliographie et référencement) afin de dégager du temps supplémentaire pour effectuer davantage d'exercices pratiques. La Commission propose que le volume total passe de 7 à 10h et que, en raison du succès remporté par ce module, un troisième groupe soit ouvert l'an prochain : ces deux propositions sont adoptées par le Conseil ;
- prévoir, sans nécessairement augmenter le volume horaire du module ECRIS-long, davantage de moments dévolus aux exercices pratiques.

Considérations budgétaires

NB : le coût des formations concerne le budget de l'année civile suivante. Ainsi les formations délivrées en 2018-2019 sont financées sur le budget de 2019 ; la définition de l'offre de formation pour 2019-2020 n'aura d'incidence que sur le budget de 2020. Le montant de ce budget ne sera connu qu'au mois de février 2020 au plus tôt. La clé de répartition étant désormais fixée pour plusieurs années, on peut raisonnablement prévoir qu'il sera stable à condition que l'effectif en D1-D5 le soit.

Au cours des cinq dernières années, la part du budget consacré aux formations était la suivante :

Formations organisées en	Budget concerné	Coût global des formations	% du budget
2014-2015	2015	11 429,25 €	33,72 %
2015-2016	2016	13 476,77 €	39,82 %
2016-2017	2017	11 795,68 €	32,93 %
2017-2018	2018	9 489,07 €	28,41 %
2018-2019 ²	2019	7 913,36 €	23,73 %

Définition de l'offre de formations pour l'année 2019-2020

Ces éléments étant pris en compte, la Commission des formations propose :

- l'ouverture du module VISU (Communication scientifique à l'oral sur support visuel), d'un volume de 7h, comportant deux groupes (l'un en linguistique et langues, l'autre en lettres et arts), sous réserve que des enseignant-es se portent volontaires pour les prendre en charge – ce qui n'était pas le cas en 2018-2019, raison pour laquelle cette formation n'a pas été proposée ;
- la reconduction à l'identique des modules suivants, qui donnent pleine satisfaction (avec augmentation du volume horaire du module Biblio et ouverture d'un 3^e groupe) :

Modules d'aide à l'organisation de la recherche, à la rédaction et l'édition de la thèse

	Coût budget ED
AngDo — Anglais pour doctorant-es : 1 groupe	21h
ECRIS-long — L'écriture scientifique en lettres et sciences humaines 1 : 1 groupe	21h
ECRIS-court — L'écriture scientifique en lettres et sciences humaines 2 : 1 groupe	21h
SPRINT — Soutien Pour la Rédaction à l'intention des doctorant-es en cursus INTernational (1 groupe)	21h

² En 2018-2019, la responsable des formations ne bénéficie plus d'une reconnaissance de service. Une partie de ses activités est confiée à une doctorante sous la forme de vacances administratives.

Biblio — Bibliographie et référencement (10h) : 3 groupes	30h
TTT — Traitement de texte pour la thèse : 3 groupes	63h
VISU — Communication scientifique à l'oral sur support visuel (7h ; 2 groupes)	14h
IsiDoc't — Formation à la recherche documentaire pour la thèse (formule à la carte, maximum 15h) : inscription sur SIGED (financement par l'UdL)	

Module de coopération avec les milieux culturels

AIR — Assises internationales du roman : 1 groupe (30h validées)	21h
---	-----

Total : 212h x 43,48 (coût chargé) = 9 217,76 €

Rappel important : comme indiqué sur la page du site³, des formations complémentaires sont proposées par la MSH Lyon – Saint-Étienne aux ED 3LA, EPIC, Sciences sociales et Droit dans trois domaines :

- parcours quantitatifs ;
- initiation à la prise d'image et de son ;
- information scientifique et technique.

Au vu de l'expérience des années précédentes, les doctorant-es de 3LA, qui peuvent rencontrer des besoins de formations spécifiques dans ces domaines en fonction de leurs sujets de thèse, ne s'inscrivent pas suffisamment dans les modules proposés.

Par ailleurs, des pourparlers sont en cours avec l'UJM pour étudier la possibilité laissée aux doctorant-es qui ne sont pas inscrit-es dans cet établissement de suivre certains modules inscrits dans l'offre spécifique PACT, en particulier les nouveaux modules disciplinaires ouverts à la rentrée prochaine.

NB :

- les doctorant-es de l'UJM ont la possibilité de suivre les modules de formations proposés, sur le site de Lyon, par l'ED 3LA ;
- les frais de déplacement entre Saint-Étienne et Lyon peuvent être pris en charge par l'ED ;
- cette disposition s'appliquerait réciproquement aux doctorant-es lyonnais-es qui souhaiteraient suivre les modules stéphanois, s'il se confirme qu'elles et ils en ont le droit.

4. Discussion sur les personnalités à inviter pour la rentrée solennelle de janvier 2020

La rentrée solennelle de 3LA pour l'année 2019-2020 aura lieu le mercredi 15 janvier 2020 à partir de 14h. Afin de renouer avec l'habitude de commencer la réunion par une conférence inaugurale, le directeur de l'ED sollicite des membres du Conseil la proposition de noms de personnalités susceptibles de la prononcer.

Au cours des échanges qui se déroulent en séance, plusieurs noms sont proposés :

- Christophe Honoré, avec lequel la Villa Gillet a été en contact à l'occasion de plusieurs projets antérieurs : O. Ferret, qui doit rencontrer les responsables de la Villa Gillet le 5 juillet prochain, étudiera la possibilité de prendre contact avec le cinéaste et lui adressera une invitation avant la trêve estivale ;

³ <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article143>

- une autre possibilité pourrait être d'inviter Jean-Claude Carrière : Éric Bordas indique une piste pour établir un contact avec lui ;
- 3LA pourrait aussi inviter Catherine Coquio, professeure de littérature comparée à l'université Paris Diderot, dont les travaux, par leurs thématiques, sont susceptibles d'intéresser les doctorant-es au-delà des seul-es littéraires. Élisabeth Vauthier pourrait, le cas échéant, entrer en contact avec elle.

NB : au cours de cette réunion de la rentrée solennelle, il faudra aussi prévoir l'élection des représentant-es des doctorant-es, le mandat des actuel-les élu-es arrivant à échéance à ce moment-là.

5. Point d'information sur les actions entreprises en vue de l'insertion professionnelle (Véronique Prud'homme est invitée pour traiter ce point)

Avant de lui laisser la parole, le directeur de l'ED présente le double objet de la présence de Véronique Prud'homme, qui est responsable à Lyon 2 du Bureau Financement Emploi (BFE) et travaille notamment en concertation avec le Pôle carrière des docteur-es (Service des études doctorales de l'UdL) dont est chargé Oriane Lorne : il s'agit d'informer les membres du Conseil sur

- le rôle que peuvent jouer le BFE et le Pôle carrière des docteur-es dans l'accompagnement des doctorant-es qui décident d'abandonner leur thèse ;
- les réflexions actuellement en cours au niveau de l'UdL sur la valorisation des compétences acquises pendant le Doctorat.

La décision d'inviter V. Prud'homme à cette réunion du Conseil a été prise au terme d'une réunion organisée le 24 avril dernier par l'UdL, à laquelle assistait O. Ferret, en vue d'amorcer la réflexion sur la structuration du portfolio de compétences dont la constitution est prévue par l'arrêté du 25 mai 2016 sur le Doctorat (art. 15).

Sur le premier point, V. Prud'homme suggère que, pour chaque **abandon** déclaré ou constaté, un rendez-vous personnalisé soit proposé avec elle afin de conduire un entretien de bilan des compétences acquises au cours des années de Doctorat. La proposition pourrait être faite à chaque doctorant-e par la personne qui signale l'abandon à la direction de l'ED : le/la doctorant-e, le/la directeur/trice de thèse, les membres du comité de suivi.

Sur le second point, V. Prud'homme rappelle qu'elle organise chaque année des ateliers destinés à permettre aux doctorant-es des ED 3LA, EPIC et Sciences sociales de faire progressivement émerger les compétences qu'elles et ils ont acquises pendant leur parcours doctoral l'objectif étant, à terme, de les aider dans l'élaboration de leur **portfolio**. *NB* : O. Ferret signale qu'une page du site de l'ED est dédiée à la présentation de ce module sur le « Portfolio du/de la docteur-e »⁴.

- Au cours de l'année écoulée, 92 doctorant-es de Lyon 2 ont participé à ces ateliers, dont 22 seulement (24 %) relevaient de l'ED 3LA : 11 en D1, 9 en D2, 2 en D3.
- Les ateliers de 3^e année étant plus spécifiquement dévolus à l'élaboration du portfolio, le faible nombre des doctorant-es qui les ont suivis s'explique en partie par le fait que l'activité concerne les doctorant-es en fin de thèse, lorsqu'elles et ils songent d'une manière plus concrète à la poursuite de leur expérience professionnelle après la soutenance. La durée des thèses excédant sensiblement les

⁴ <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article69>

3 ans au sein de 3LA, ces ateliers pourraient être ouverts à des doctorant·es au-delà de l'année D3.

Au cours des échanges assez nourris qui suivent, il apparaît que les membres du Conseil sont tout à fait convaincus de l'intérêt que présente l'élaboration d'un portfolio dans l'objectif de valoriser les compétences des doctorant·es en vue de leur insertion professionnelle. Ils s'inquiètent en revanche à l'idée que la présentation du portfolio devienne obligatoire au moment de la soutenance et surtout que ce portfolio fasse partie de l'évaluation des candidat·es au cours de la soutenance, comme cela se pratique déjà dans certaines universités françaises. Le Conseil rappelle son attachement à ce que la soutenance de thèse soit exclusivement consacrée à l'examen du mémoire présenté devant le jury.

6. Approbation de la version finale du bilan d'autoévaluation pour le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES)

Le directeur de l'ED avait envoyé, en pièce jointe à la convocation à la présente réunion, la version provisoirement définitive du **bilan d'autoévaluation** de 3LA incluant notamment

- la mise à jour de l'ensemble des données relatives à l'année universitaire 2018-2019 (données arrêtées au 25 mai 2019) ;
- les corrections demandées par les membres du Conseil lors de la précédente réunion du 20 mai 2019.

O. Ferret remercie chaleureusement Anne-Marie Mortier pour l'aide qu'elle lui a apportée dans l'élaboration des statistiques et dans la mise en forme du document examiné en séance.

Certains membres du Conseil signalent quelques coquilles, quelques informations erronées, les unes et les autres corrigées en séance ; quelques passages jugés obscurs à la relecture sont également réécrits.

Au terme des échanges, le bilan est approuvé à l'unanimité.

Certaines des **annexes exigées par le HCERES** sont encore en cours d'élaboration, notamment à partir des informations demandées aux unités de recherche. Les documents à fournir sont les suivants :

- Annexe I – Effectifs de l'ED pour l'année universitaire 2018-2019 : le document est désormais prêt ;
- Annexe II – Potentiel d'encadrement de l'ED : le document est désormais prêt ;
- Annexe III – Soutenance et durée des thèses : le document n'est pas complet ;
- Annexe IV – Poursuite de carrière des doctor·es : les données, transmises par l'UdL à partir des enquêtes sur le devenir des doctor·es, ne sont pas encore stabilisées ; O. Ferret doit prendre rendez-vous avec l'ingénieur statisticien chargé de la collation de ces données, Mathieu Nivon, pour vérifier certains chiffres ;
- Tableau récapitulatif des effectifs, de l'encadrement et du suivi des doctorant·es/doctor·es : la partie relative à la situation professionnelle à trois ans des doctor·es doit également être vérifiée auprès de M. Nivon.

O. Ferret remercie globalement les unités d'avoir fait le maximum pour transmettre les données qui n'étaient pas disponibles *via* SIGED ou la base de données de 3LA, ou qui étaient incertaines, en particulier :

- la liste vérifiée des HDR et non-HDR participant à l'encadrement des thèses à la date du dépôt du dossier (Annexe II) ;
- pour chaque docteur·e depuis la dernière évaluation, les deux principales publications ou productions associées au Doctorat (Annexe III).

Dans plusieurs cas, les informations sont lacunaires : de rares unités n'ont pas répondu à la demande de l'ED (un message de relance leur sera adressé prochainement) ; les unités n'ont parfois pas réussi à trouver les publications de certain·es docteur·es. O. Ferret propose d'assumer la présence de données incomplètes, qui sont le reflet des difficultés rencontrées par l'ED à les réunir.

Étapes ultimes du travail d'ici le 21 septembre 2019, date du dépôt, par l'établissement porteur du Doctorat (UdL), du bilan d'autoévaluation des ED du site Lyon – Saint-Étienne : il était envisagé que l'établissement porteur effectue une relecture du bilan de chaque ED sans qu'une date précise ne soit fixée pour l'envoi de ce bilan ; l'information sera peut-être donnée lors de la prochaine réunion du Collège doctoral de l'UdL, fixée le mercredi 3 juillet à 16h. Dans cette éventualité, O. Ferret enverra à l'UdL la version du bilan approuvée au cours de cette séance.

En tout état de cause, et conformément aux dispositions adoptées le 20 mai, lors de la dernière réunion du Conseil (voir le compte rendu de cette réunion, point 8⁵), le Bureau de l'ED, qui sera réuni autour du 15 septembre 2019, aura pour mandat

- de valider la version définitive des annexes exigées par le HCERES ;
- d'examiner les demandes éventuelles de modifications qui seraient faites par l'UdL au terme de la relecture du bilan.

7. Questions diverses

- Les échanges qui se sont déroulés pendant la réunion de la commission des formations, puis pendant celle du Conseil, ont fait apparaître l'utilité de rédiger un **vade-mecum de l'ED 3LA** : ce document, conçu aussi bien à l'intention des doctorant·es que de leur directeur/trice de thèse, aurait pour objectif de répertorier les différentes étapes du parcours doctoral ainsi que les exigences de 3LA notamment en termes de formation et de suivi. La liste des points à aborder, ainsi que les liens vers les pages dédiées du site pour plus d'informations, sera établie lors de la prochaine réunion du Bureau, à la mi-septembre 2019.
- Le directeur de l'ED relaie la demande conjointe de Sandra Hernández et d'Alvar de la Llosa (Lyon 2, LCE), spécialistes de l'aire géographique et culturelle de l'Amérique latine et uniques HDR qualifiés pour diriger des thèses dans la section 14 du CNU au sein de leur unité, d'obtenir de cette unité et de l'établissement Lyon 2 à laquelle elle est rattachée la **création**, en plus de la mention de Doctorat en « études ibériques et méditerranéennes », **d'une mention « études latino-américaines »**, sur le modèle de celle qui existe dans plusieurs universités françaises et étrangères : une telle mention correspond plus spécifiquement à la réalité des sujets des thèses encadrées par ces deux collègues et aux formations qu'elle et il dispensent.
- O. Ferret interroge les membres du Conseil sur l'opportunité d'organiser une nouvelle **journée doctorale**, en **2019-2020** sur le modèle de celle qui a eu lieu, le

⁵ <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article94>

15 mai 2019 (voir le compte rendu de la réunion du Conseil du 20 mai⁶), sur les questions relatives à l'éthique de la recherche et à la responsabilité scientifique. Il rappelle ou signale

- qu'il avait proposé, il y a deux ans (voir le compte rendu de la réunion du Conseil du 27 mars 2017, point 2), un projet de journée sur la question de la contextualisation des phénomènes qui n'avait pu être mis en œuvre en raison de l'ampleur des tâches alors imposées (réunion du 20 novembre 2017, questions diverses)⁷ ;
- que l'organisation d'une journée doctorale par l'ED constitue une action importante renforçant la politique scientifique de 3LA (et répondant aux critiques adressées par le HCERES à la fin du précédent contrat), mais que le projet évoqué n'est pas unique ;
- que, entre la fin de l'hiver 2019 et le printemps 2020, le directeur de l'ED sera particulièrement mobilisé par la participation aux entretiens avec les comités de visite du HCERES non seulement pour 3LA mais aussi pour l'ensemble des unités de recherche qui relèvent du périmètre de l'ED.

Au cours des discussions qui suivent, deux propositions sont étudiées :

- ne reconduire que tous les deux ans une journée consacrée aux questions relatives à l'éthique de la recherche et à la responsabilité scientifique, dont le format (ateliers) et les thématiques (centrées sur les problématiques des thèses en ALLSHS) ont donné satisfaction cette année ;
 - prévoir malgré tout, l'an prochain, l'organisation d'une journée sur une thématique différente : en l'absence de proposition précise indiquant qui se charge d'organiser cette journée et sur quelle thématique, la discussion sera reprise lors de la réunion du Conseil qui aura lieu à l'automne 2019.
- Le directeur de l'ED informe les membres du Conseil qu'il a reçu, la veille, 25 juin 2019, un courriel adressé par les responsables de l'association des doctorant-es stéphanois-es *alt.516* faisant état de plusieurs dysfonctionnements dans le suivi des subventions accordées par 3LA pour l'organisation de manifestations scientifiques à l'UJM. Il annonce qu'il répondra point par point à ces remarques dans les meilleurs délais.

La séance est levée à 17h35.

⁶ <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article94>

⁷ <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article94>

ANNEXE 1

Membres du jury d'attribution des contrats doctoraux – session 2019

Jury (14 membres)

Olivier BARA (Lyon 2, IHRIM)

Pierluigi BASSO (Lyon 2, ICAR)

Éric BORDAS (ENS Lyon, IHRIM)

Éric DAYRE (ENS Lyon, CERCC)

Catherine DESSINGES (Lyon 3, Marge)

Olivier FERRET (Lyon 2, IHRIM, directeur de l'ED 3LA, président du jury)

Manuel JOBERT (Lyon 3, CEL)

Évelyne LLOZE (UJM, CELEC)

Danièle MEAUX (UJM, CIEREC)

Vincent RENNER (Lyon 2, CRTT)

Françoise ROSE (Lyon 2, DDL)

Julie SERMON (Lyon 2, Passages XX-XXI)

Pascale TOLLANCE (Lyon 2, LCE)

Élisabeth VAUTHIER (Lyon 3, IETT)

Doctorant·es invité·es pour les auditions

Halima BENCHIKH-LEHOCINE (ENS Lyon, HiSoMA)

Maxime JEBAR (Lyon 2, IHRIM)

ANNEXE 2

UNIVERSITÉ DE LYON



3LA

ED 484

Questionnaire d'évaluation des formations transversales (année universitaire 2018-2019)

Ce questionnaire est destiné à aider la commission des formations de l'ED à adapter au mieux le contenu et le format des formations aux attentes des doctorant-es.

Merci de remplir ce questionnaire de manière anonyme et de le retourner à l'adresse générique suivante *avant le 10 juin 2019* :

equipe3LA@gmail.com

Intitulé de la formation :

Je suis cette année inscrit-e en D__ (D1 = 1^{re} année ; D2 = 2^e année, etc.)

Pour chaque affirmation ci-dessous, indiquer le niveau de votre accord ou désaccord.

Le contenu de la formation correspondait bien aux objectifs *annoncés* dans le descriptif.

tout à fait d'accord <input type="checkbox"/>	d'accord <input type="checkbox"/>	neutre <input type="checkbox"/>	pas d'accord <input type="checkbox"/>	pas du tout d'accord <input type="checkbox"/>
--	--------------------------------------	------------------------------------	--	--

Commentaire libre :

Le contenu de la formation correspondait bien à *mes attentes* à ce stade de mon parcours doctoral.

tout à fait d'accord <input type="checkbox"/>	d'accord <input type="checkbox"/>	neutre <input type="checkbox"/>	pas d'accord <input type="checkbox"/>	pas du tout d'accord <input type="checkbox"/>
--	--------------------------------------	------------------------------------	--	--

Commentaire libre :

L'enseignant-e a encouragé une participation active (discussions, autres activités).

tout à fait d'accord <input type="checkbox"/>	d'accord <input type="checkbox"/>	neutre <input type="checkbox"/>	pas d'accord <input type="checkbox"/>	pas du tout d'accord <input type="checkbox"/>
--	--------------------------------------	------------------------------------	--	--

Commentaire libre :

Le contenu de la formation avait un niveau de difficulté adapté.

tout à fait d'accord <input type="checkbox"/>	d'accord <input type="checkbox"/>	neutre <input type="checkbox"/>	pas d'accord <input type="checkbox"/>	pas du tout d'accord <input type="checkbox"/>
--	--------------------------------------	------------------------------------	--	--

Commentaire libre :

La durée de cette formation était adaptée.

tout à fait d'accord <input type="checkbox"/>	d'accord <input type="checkbox"/>	neutre <input type="checkbox"/>	pas d'accord <input type="checkbox"/>	pas du tout d'accord <input type="checkbox"/>
--	--------------------------------------	------------------------------------	--	--

Commentaire libre :

Je recommande que cette formation soit maintenue dans le futur.

tout à fait d'accord <input type="checkbox"/>	d'accord <input type="checkbox"/>	neutre <input type="checkbox"/>	pas d'accord <input type="checkbox"/>	pas du tout d'accord <input type="checkbox"/>
--	--------------------------------------	------------------------------------	--	--

Commentaire libre :

Autres éléments positifs à signaler (commentaire libre) :

Propositions d'améliorations éventuelles (commentaire libre) :

Auriez-vous des besoins de formation qui ne sont pas satisfaits par l'offre proposée ? Si oui, lesquels⁸ ?

⁸ Cette question ouverte supplémentaire, ajoutée à la demande des membres de la Commission des formations, figurera dans le formulaire d'enquête de l'année prochaine.